

Rapport d'orientation budgétaire (ROB 2023)

Syndicat mixte d'études et de préfiguration du projet de Parc naturel régional de la
Brie et Deux Morin

Contexte

En amont du vote du budget (dans les 2 mois qui précèdent), la tenue d'un Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) s'impose aux collectivités et autres établissements publics. Il s'agit d'une étape essentielle du cycle budgétaire annuel des collectivités locales. Le DOB est obligatoire et essentiel, il permet :

- de rendre compte de la gestion de la structure (analyse rétrospective)
- et de proposer les orientations principales de l'exercice à venir

Il s'agit d'informer les élus sur la situation économique et financière de la structure afin d'éclairer leur choix lors du vote du budget.

Aussi, en vertu des articles L.2312-1 / L.3312-1 / L.4312-1 / L.5211-36 du CGCT modifiés, le DOB s'effectue sur la base d'un Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) élaboré par le Président.

Ce rapport, qui accentue et renforce le degré d'information des élus, présente ainsi « traditionnellement » :

- les orientations budgétaires,
- les engagements pluriannuels envisagés,
- l'évolution de structure et la gestion de la dette.

Il se trouve renforcé pour les structures de plus de 10 000 habitants avec une présentation de la structure, de l'évolution des dépenses (analyse prospective), l'évolution prévisionnelle des effectifs et l'exécution des dépenses de personnel.

Sa transmission au représentant de l'État et sa publication sont formalisées par le décret n° 2016-841 du 24 juin 2016.

Présentation du Syndicat Mixte

Le Syndicat mixte constitue la structure d'études et de préfiguration du projet de Parc naturel régional de la Brie et Deux Morin.

Il prépare le projet de Parc naturel régional en précisant les enjeux, en définissant les objectifs et en élaborant le projet de charte sur la base des études préalables, en collaboration avec les institutions compétentes conformément à l'article L.331-1 et suivants du Code de l'environnement, relatif aux Parcs naturel régionaux.

D'une façon générale et, dès sa création, le Syndicat Mixte a vocation à conduire des actions concernant :

- l'animation et la rédaction de la charte constitutive du futur Parc naturel régional ;
- la préfiguration du projet sur le territoire ;
- la mobilisation et la participation de la population locale ainsi que de tous les acteurs socio-économiques concernés par le projet, pour une véritable appropriation dans une démarche de démocratie participative ;
- le conseil aux collectivités sur toute thématique en rapport avec les missions d'un Parc naturel régional.

Le périmètre du projet regroupe 82 communes et 2 EPCI (CA Coulommiers Pays de Brie, CC des Deux Morin), 80 communes sont adhérentes au SMEP dont 1 ne faisant pas partie de l'un des deux EPCI du territoire (Mortcerf). Soit 2 communes non adhérentes (Hautefeuille et Meilleray).

L'année 2022 a été marquée par la consolidation du diagnostic du territoire par le biais de la mise en place de partenariats avec ID77, Seine-et-Marne Environnement, la Chambre de Commerce et de l'Industrie de Seine-et-Marne, de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat Ile-de-France Seine-et-Marne, d'une étude archéogéographique du périmètre du futur Parc ; la mise en place de la concertation des acteurs du territoire.

La concertation a débuté par l'organisation d'ateliers de territoire dans le but de comprendre le territoire dont nous héritons pour mieux l'habiter. Puis par l'organisation de résidence d'auteurs spécialistes de la concertation afin de produire un récit et des outils narratifs et graphiques nécessaires à l'accompagnement et à l'animation du processus de construction de la future charte.

Une restitution des éléments de consolidation du diagnostic a été présentée lors de l'assemblée générale du Syndicat mixte le 12 décembre 2022.

Avis favorable du Préfet de Région 2020 et du Conseil National de la Protection de la nature 2020, disponibles sur le site internet du SMEP: <https://www.pnrbrie2morin.fr/avis-dopportunit%C3%A9-du-prefet-de-region/>

La procédure budgétaire 2023

Pour l'exercice 2023, le calendrier budgétaire est le suivant :

- 1°) Décembre 2022/Janvier 2023 : réunions de travail et échanges avec les services de la Région en vue de préparer le Budget 2023
- 2°) 23 janvier 2023 : Commission administration générale, finances et communication en vue de préparer le ROB et les propositions budgétaires
- 3°) 6 mars 2023 : Bureau syndical en vue d'étudier les propositions budgétaires de la commission des finances
- 4°) 17 mars 2023 : Vote du ROB suite à la tenue d'un DOB en Comité syndical
- 5°) 20 mars 2023: Commission administration générale, finances et communication – finalisation des documents budgétaires
- 6°) 4 avril 2023 (date à confirmer) : Vote du Budget 2023 en Comité syndical

Cette procédure a pour objectifs de mettre en évidence la volonté du Syndicat mixte de s'engager sur certaines actions (DOB), de le confronter à ses capacités de financement et à l'implication financière de ses partenaires.

Exécution financière 2022

L'exécution budgétaire s'est déroulée sans problème particulier avec une bonne gestion de l'ensemble des postes comptables. L'excédent a été réduit conformément à la demande des services de la Région Ile-de-France.

Les dépenses de fonctionnement ont augmenté (en comparaison à 2021) en raison du paiement d'une année complète des postes du chef de projet et de la responsable administrative, du recrutement d'un agent à temps complet (géomaticien), la rémunération des deux auteurs en charge de la concertation qui s'inscrit dans les charges de personnel, des premiers paiements des divers partenariats nécessaires à la consolidation du diagnostic du territoire (Chambre de Métiers et de l'Artisanat, Chambre des Commerces et de l'Industrie, Seine-et-Marne Environnement, archéogéographes...).

Aucun emprunt n'a été contracté.

Fonctionnement :

Recettes : 200 627,35 € (sans reprise du résultat 2021 = 156 570,61 €)

Dépenses : 284 854,60 € (mandats émis 275 608 € ; charges rattachées 9 246,45 €)

Excédent de fonctionnement exercice 2022 sans reprise du résultat 2021: - 84 227,25 €

Excédent de fonctionnement exercice 2022 avec reprise du résultat de 2021 : 72 343,36 €

Investissement :

Recettes : 17 643,00 €

Dépenses : 15 278,80 € (mandats émis 14 664,90 € ; déficit N-1 613,90 €)

2022 est une année excédentaire à hauteur de 2 364,20 €

2022 est une année excédentaire à hauteur de 74 707,56 € (reprise du résultat 2021 compris)

Fonctionnement dépenses (284 854,60 €) :

011 Les charges à caractère général : 81 984,18 € dont 9 246,45 € de charges rattachés

012 Les charges de personnel et frais assimilés : 199 956,25 €

65 Autres charges de gestion courante: 1 271,17 €

042 Opérations d'ordre de transfert : 1 643 €

Fonctionnement recettes (200 627,35 €) :

7472 Dotation Région Ile-de-France : 148 236,72 €

(le reliquat des subventions 2022 seront versées en 2023)

7473 Dotation Département Seine-et-Marne : 0 €

(la subvention 2022 d'un montant de 35 900 € sera versée en 2023)

74741 Participation communes : 46 599,60 €

74751 et 74758 Participation EPCI : 5 790,40 €

75 Autres produits de gestion : 0,63 €

Investissement dépenses (15 278,80 €) :

20 Immobilisations incorporelles : 11 994,90 €

21 Immobilisations corporelles : 2 670 €

001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté : 613,90 €

Investissement recettes (17 643 €) :

040 Opération d'ordre de transfert entre sections : 1 643 €

(amortissement matériels informatiques, logiciels, barnum)

10 Dotations (excédents de fonctionnement capitalisés) : 16 000 €

► Budget 2022 alloué au Conseil Local de Développement

Pour rappel une réserve budgétaire de 11 000€ avait été allouée au CLD sur différents postes budgétaires 2022 du SMEP.

Dépenses effectuées :

Imputation 6232 : 158,25 € Miel lots distribués manifestation Parole de plantes à La Ferté-Gaucher

Imputation 6232 : 113,18 € Kakemono

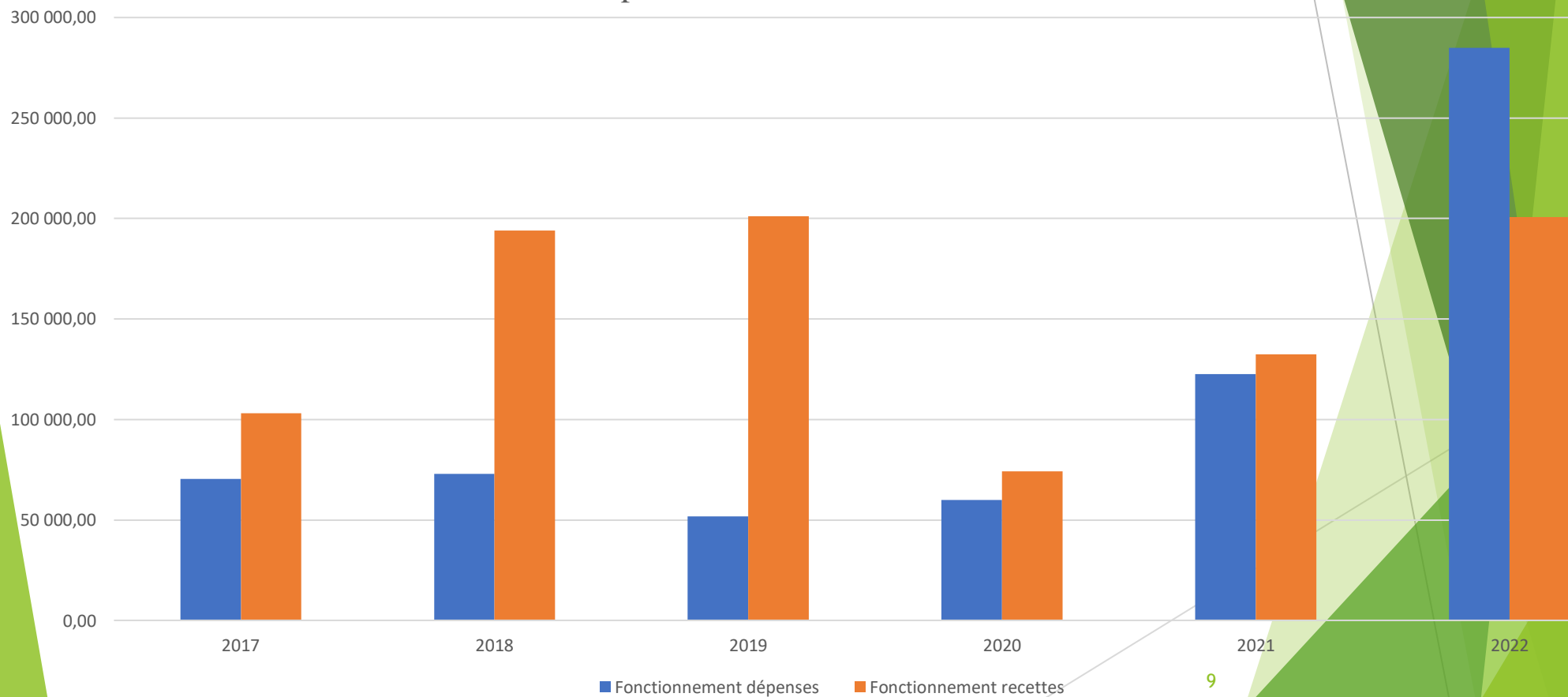
Imputation 6257 : 137 € Biberon (boissons apéritif assemblée générale du 24 septembre 2022)

Imputation 6257 : 217,89 € Bouche distribution (nourriture et couverts apéritif assemblée générale du 24 septembre 2022)

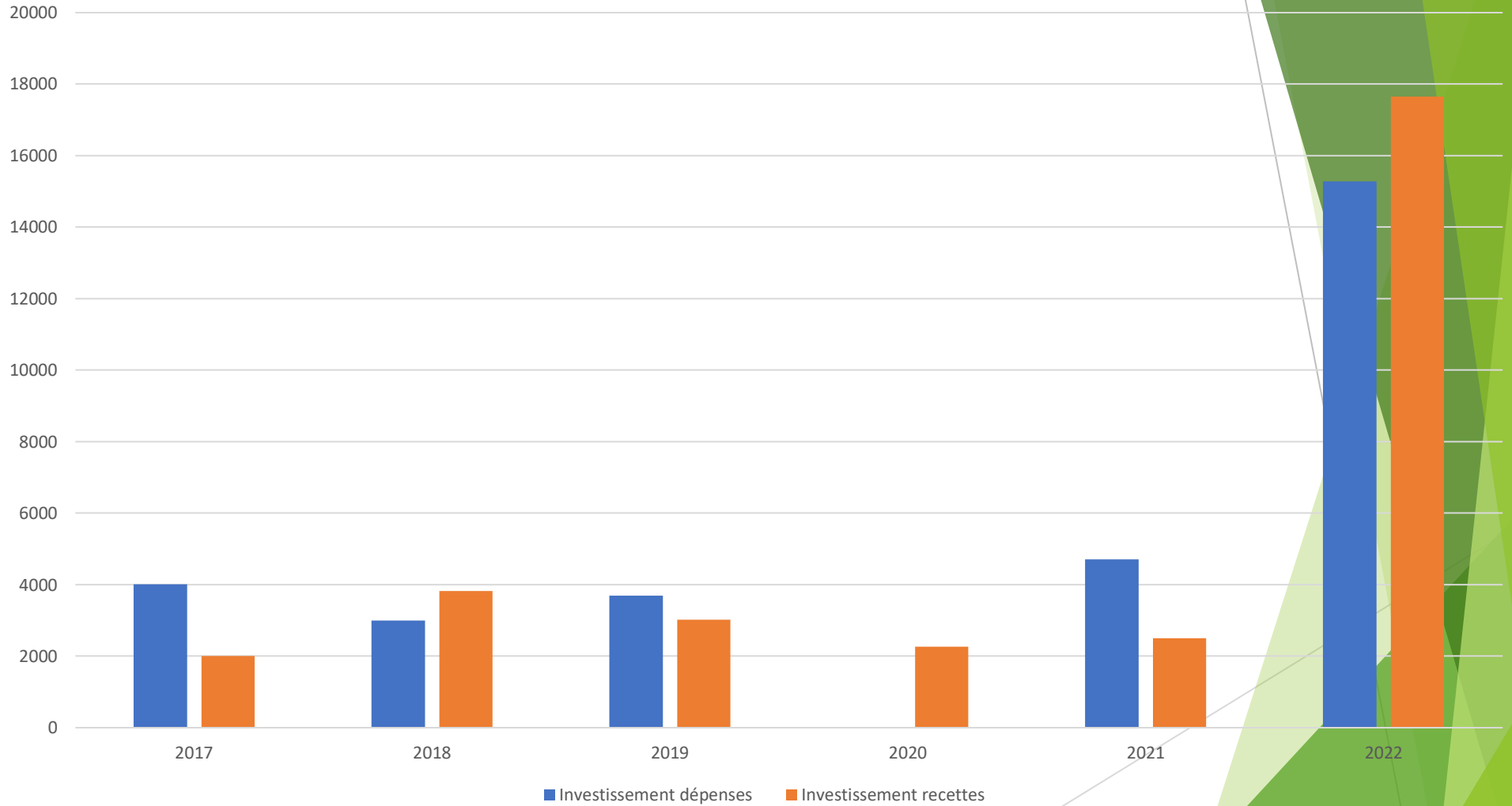
Soit un total de 626,32 €

Rétrospective

Evolution des dépenses et recettes
Section Fonctionnement
sans reprise du résultat N-1



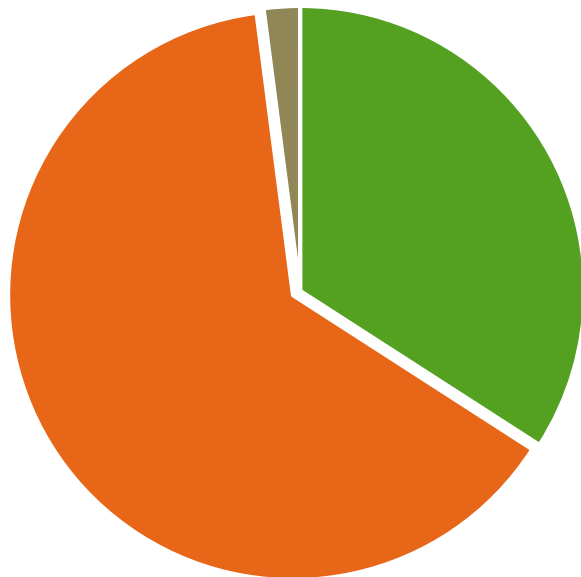
Evolution des dépenses et recettes Section Investissement sans reprise du résultat N-1



Fonctionnement	2019	2020	2021	2022
Dépenses: charges à caractère général	27 396,63	12 675,60	41 779,99	81 984,18
Dépenses: charges de personnel et frais assimilés	22 279,62	45 801,08	78 216,95	199 956,25
Dépenses: opérations d'ordre	2 190,69	1 588,90	2 503,60	1 643
Dépenses: autres charges de gestion	0	4,14	2,87	1 271,17
Total des dépenses	51 866,94	60 069,72	122 503,41	284 854,60
Recettes: subvention Région	30 000	23 000	32 000	148 236,72
Recettes: subvention Département	0	0	50 000	0
Recettes: participation des communes	44 275,60	44 982,80	44 598	46 599,60
Recettes: participation des EPCI	5 724,65	5 549,85	5 769,15	5 790,40
Recettes: autres produits de gestion	3,36	697,80	0,65	0,63
Total des recettes	80 003,61	74 230,45	132 367,80	200 627,35
Total recettes - dépenses	28 136,67	14 160,73	9 864,39	- 84 227,25
Affectation résultat N-1 fonctionnement	121 087,82	148 545,49	162 706,22	156 570,61
Excédent fonctionnement de l'exercice	149 224,49	162 706,22	172 570,61	72 343,36

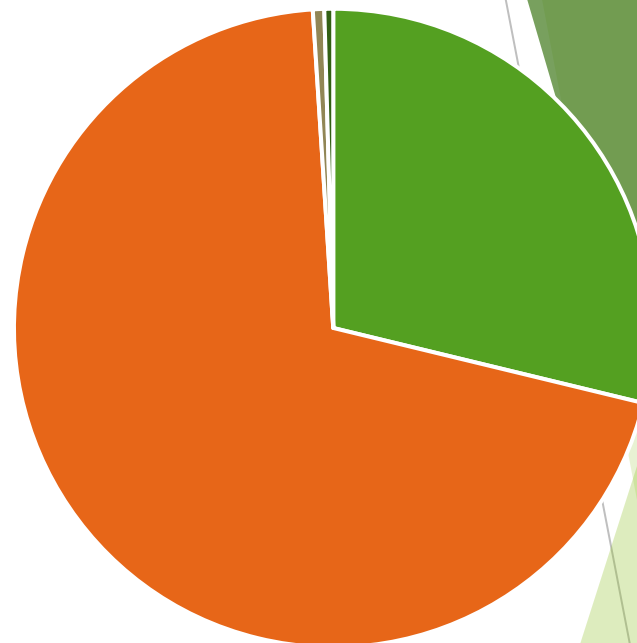
Investissement	2019	2020	2021	2022
Dépenses: immobilisations incorporelles	2 868	0	0	11 994,90
Dépenses: immobilisations corporelles	79,90	0	4 706,40	2 670
Dépenses : autres immobilisations corporelles	745,10	0	0	0
Dépenses: déficit N-1	0	679	0	613,90
Total des dépenses	3 693	679	4 706,40	15 278,80
Recettes: recouvrement ou solde de l'exécution N-1, excédents de fonctionnement capitalisés	823,31	679	1 588,90	16 000
Recettes: opération d'ordre	2 190,69	1 588,90	2 503,60	1 643
Total des recettes	3 014	2 267,90	4 092,50	17 643
Total recettes - dépenses	- 679	1 588,90	- 613,90	2 364,20
Excédent investissement de l'exercice	- 679	1 588,90	- 613,90	2 364,20
<u>Total de l'excédent de l'exercice (fonctionnement + investissement)</u>	<u>148 545,49</u>	<u>164 295,12</u>	<u>171 956,71</u>	<u>74 707,56</u>

2021 Fonctionnement dépenses



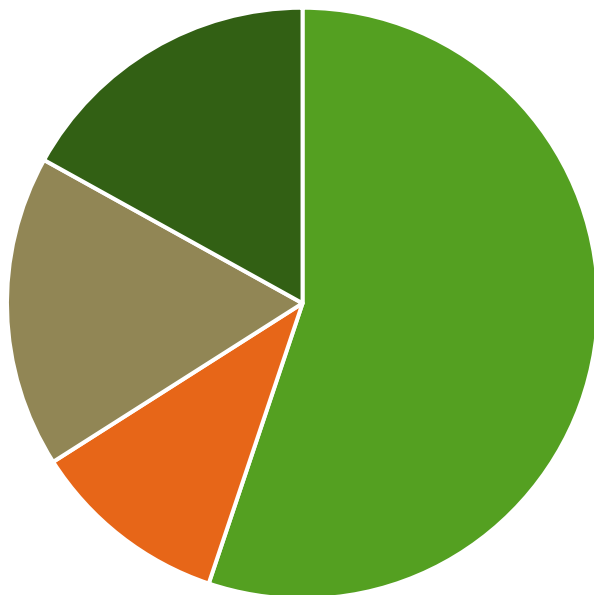
- 011 Charges à caractère général (34,11%)
- 012 Charges de personnel (63,85%)
- 042 Opérations de transfert entre sections (2,04%)
- 65 Autres charges de gestion courante (0%)

2022 Fonctionnement dépenses



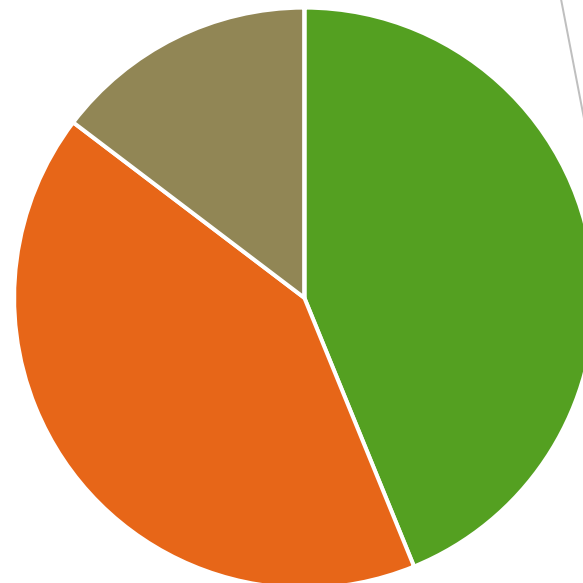
- 011 Charges à caractère général (28,78%)
- 012 Charges de personnel (70,20%)
- 042 Opérations de transfert entre sections (0,57%)
- 65 Autres charges de gestion courante (0,45%)

2021 Fonctionnement recettes



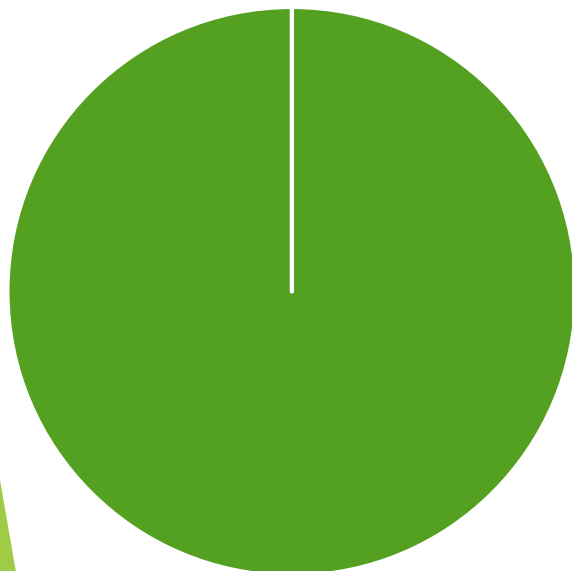
- 002 Excédent N-1 (55,14%)
- 7472 Région Ile-de-France (10,84%)
- 74741, 74751 et 74758 Participation communes et EPCI (17,07%)
- 7473 Département (16,94%)

2022 Fonctionnement recettes



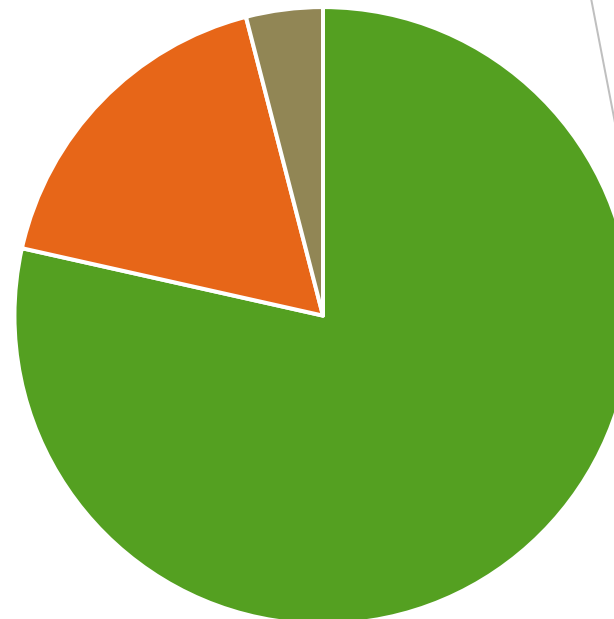
- 002 Excédent N-1 (43,83%)
- 7472 Région Ile-de-France (41,50%)
- 74741, 74751 et 74758 Participation communes et EPCI (14,67%)
- 7473 Département (0%)

2021 Investissement dépenses



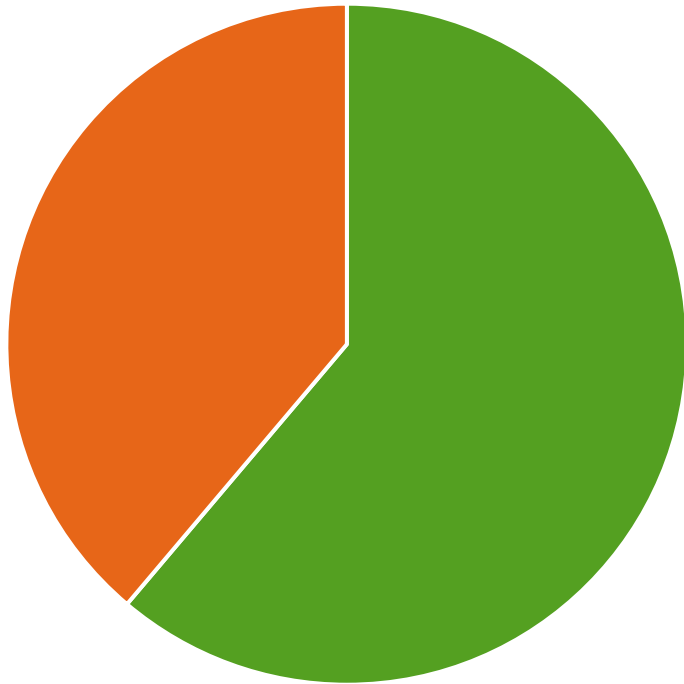
■ 21 Immobilisations corporelles (100%)

2022 Investissement dépenses



■ 20 Immobilisations incorporelles (78,51 %) ■ 21 Immobilisations corporelles (17,48 %)
■ 001 Solde d'exécution N-1 (4,01%)

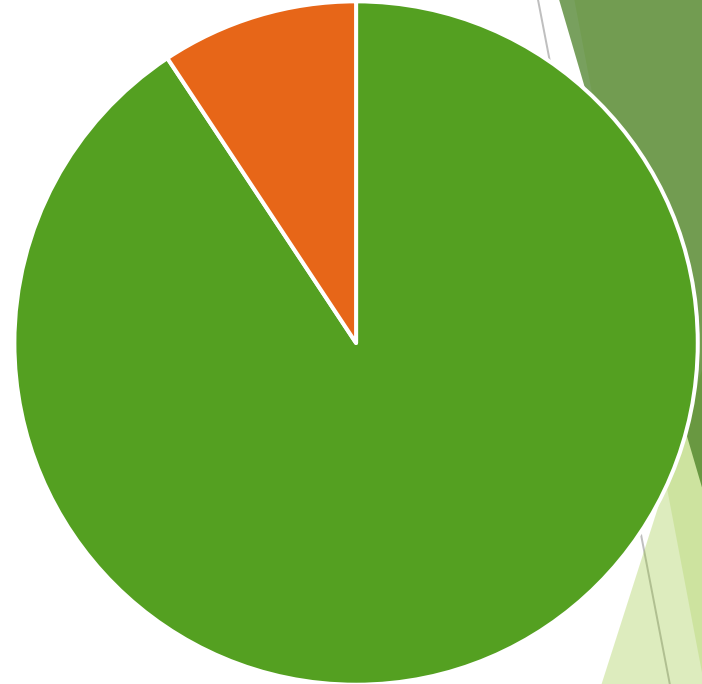
2021 Investissements recettes



■ 040 Amortissements (61,18%)

■ 001 Excédents fonctionnement N-1 (38,82%)

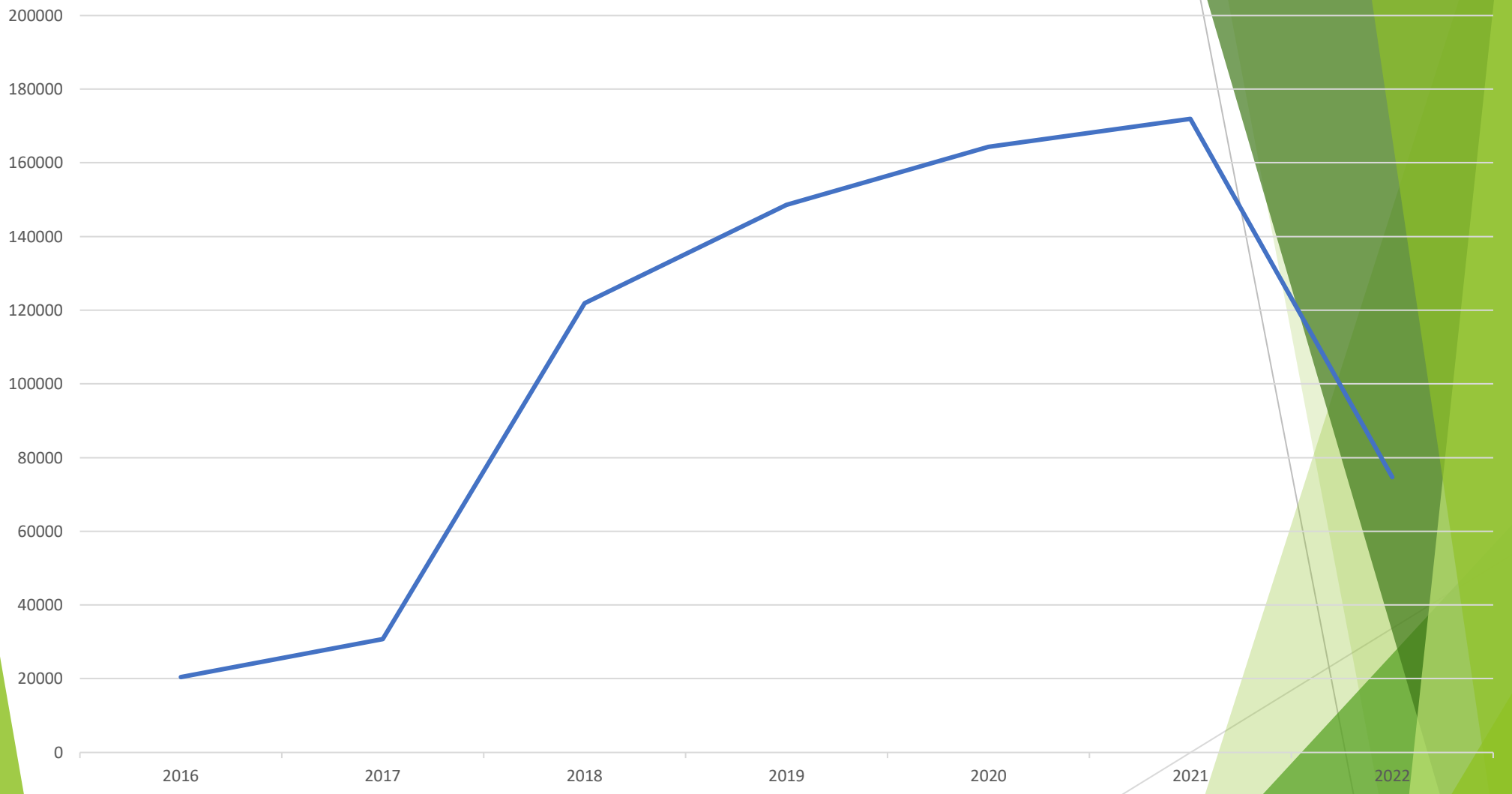
2022 Investissement recettes



■ 10 Excédents de fonctionnement capitalisés (90,69%)

■ 040 Amortissements (9,31%)

Excédent



Excédent

17

Exécution des dépenses du personnel du Syndicat mixte – Exercice 2022

- ▶ Poste chef de projet : agent recruté par voie de détachement en 2021 (temps plein), salaire BRUT + charges patronales et frais de déplacement inclus : 73 957,36 €
- ▶ Poste responsable du Pôle administratif, comptable, ressources humaines, communication : agent recruté par voie de mutation en 2021 (temps plein) salaire BRUT + charges patronales et frais de déplacement inclus: 51 899,99 €
- ▶ Poste géomaticien : agent recruté par contrat de projet en 2022 d'une durée de 2 ans renouvelable : salaire BRUT + charges patronales et frais de déplacement inclus : 48 735,84 €
- ▶ Primes de l'ancien Directeur avec charges (ayant eu un contrat à durée déterminée de 5H/semaine, fin du contrat au 31/12/2021) : 9 107,91 € (Prime de précarité : 1 384,22 €; Complément Indemnitaire annuel (CIA) 2021: 7 723,69 €)
- ▶ Personnel stagiaire gratification et charges : 4 868,68 €

L'équipe du Syndicat mixte est composée au 1^{er} janvier 2023 de 3 agents à temps plein :

Le directeur, la responsable du Pôle administratif, comptable, ressources humaines, communication, le géomaticien.

Proposition budget 2023

2023 sera marqué par la définition des enjeux et la finalisation de la consolidation du diagnostic du territoire.

La proposition de budget 2023 reprend les grandes lignes du budget 2022 (location des bureaux, fournitures administratives, maintenance, assurances, location véhicule...) Toutefois, celui-ci s'oriente essentiellement vers la poursuite des partenariats établis en 2022 :

- la finalisation du paiement des études archéogéographiques (estimation 34 000 €) ;
- la poursuite du partenariat avec la chambre de commerce et d'industrie (reliquat 2022 13 325 € + nouvelle action estimée à 7 000€) ;
- la poursuite du partenariat avec la chambre de métiers et de l'artisanat (reliquat 2022 5 950 €) ;
- la poursuite du partenariat avec Seine-et-Marne Environnement (estimation 12 000 €) ;
- la poursuite des résidences d'auteurs dans le cadre de la concertation des acteurs du territoire (28 000 € + estimation 3 100 € de frais de mission) ;
- le lancement d'un partenariat avec la chambre d'agriculture d'une durée de 3 ans renouvelable (46 000 € (2022 et 2023)) ;
- prestation complémentaire définition de la stratégie territoriale en matière de biodiversité (estimation 40 000 € sur 2 exercices 2023 (30 000 €) et 2024 (10 000 €)) ;
- l'achat de données météorologiques (2 000 €) et de données cadastraux MAJIC (5 000 €) ;
- marché public pluriannuel sur 3 ans évaluation environnementale (estimation 24 000 € reliquat 2022 et 2023) ;
- prestation pédologie (estimation 12 000 €) ;
- l'achat d'un vidéoprojecteur, écran et matériels informatiques (estimation 7 000 €) ;
- renouvellement des outils de communication du SMEP + élaboration d'une base photographique du territoire (estimation 5 000 €) ;
- prestation communication (estimation 3 500 €) ;
- l'accueil de stagiaires pour le SMEP (estimation 10 000 €).

Les partenariats et études pourront faire l'objet de prestations complémentaires sur les exercices 2024 et 2025 en fonction des besoins et des enjeux qui seront déterminés.

Recettes prévisionnelles (fonctionnement):

- Reprise du résultat 2022 : 72 343,36 € ;
- Reliquats des versements des subventions 2022 : 167 663,28 € (Région: 131 763,28 €, Département: 35 900 €) ;
- Pas d'augmentation de la participation des communes (0,40 €/habitant) et des EPCI (0,05 €/habitant) (estimation de 52 000€) ;
- Subvention demandée auprès de la Région Ile-de-France : 1^{ère} demande de 109 000 € pour participer aux frais de fonctionnement, 2^{ème} demande pour les frais d'études et de partenariats de 60 000 € ;
- Subvention demandée auprès du Conseil Départemental de Seine-et-Marne : 50 000 €.

Recettes prévisionnelles (investissement):

- Virement de la section de fonctionnement : estimation 3 605 € ;
- Reprise de résultat 2 364,20 € ;
- Amortissements 8 530 € (dont logiciels 5 997 €, matériels informatiques 2 458 €, barnum 75 €).